



Referee Committee

AIDE MEMOIRE EQUIPEMENT POUR JOUEURS ESPOIRS

*Extrait du livre des règles IIHF et interprétation des
règles 223, 224, 226, 227, 233, 555*

Ce document remplace toutes les interprétations antérieures

CASQUE, VISIÈRE, PROTECTION FACIALE INTEGRALE

Le casque doit être porté de telle manière que la partie inférieure de son frontal ne soit pas distante de plus d'une largeur de doigt des sourcils. L'espace entre le **menton et la jugulaire** doit permettre le passage **d'un seul doigt**.

La visière doit descendre suffisamment bas sur le visage pour protéger les yeux et la **partie inférieure du nez** côté frontal et latéral.

La visière doit avoir **une hauteur minimum de 7,5 cm** et doit être fixée de chaque côté avec deux vis.

U20 et U19 (année de naissance voir livre des règles): Protection faciale intégrale ou casque avec visière

U18 et plus jeune (année de naissance voir règles de jeu): Protection faciale intégrale.

Tous les joueurs et gardiens de la catégorie U18 et plus jeune (Année de naissance voir règles de jeu) doivent porter une **protection faciale intégrale**. Cette dernière doit être construite de manière à ce que ni le puck ni la palette de la crosse ne puissent s'y insérer.

La **protection faciale intégrale** doit être portée conformément aux règles et ceci se présente comme suit:

La jugulaire doit être fermée;
maximum un doigt d'espace entre la jugulaire et le menton



Les courroies de la protection faciale intégrale doivent être fixées des deux côtés (fermées avec des pressions)



CASQUE DE GARDIEN DE BUT ESPOIRES

Ici il y a une certaine incertitude en ce qui concerne la grille **CATE EYE**. Ci-dessous deux modèles :

Masque CAT EYE
normal
= pas autorisé pour
U18 et plus jeune



Masque CAT EYE
CE LEGAL
= autorisé pour
U18 et plus jeune



Sil y a des doutes il faut prendre un puck et une crosse et contrôler si ces objets passent à travers la grille ou pas.



PROTECTION DE LA NUQUE ET DU COU

Les joueurs et les gardiens évoluant dans la catégorie U18 et plus jeunes doivent porter une protection de la nuque et du cou.

Ceci peut être une protection de la nuque „traditionnelle“ ou bien le modèle illustré ci-contre.

Le col doit être ajusté au cou. Si ce n'est pas le cas (col élargi) il n'est plus conforme aux



Pour des questions d'assurance il est recommandé que tout joueur porte une protection du cou.

PROTECTION DENTAIRE

Tous les **joueurs espoirs** évoluant dans une **ligue Juniors** (Elite A, Elite B, Jun Top, Jun A ou Jun B) ou dans une **équipe d'actifs** sont invariablement tenus de porter une protection dentaire, qu'ils portent une protection faciale intégrale ou un casque avec visière. La protection dentaire doit se trouver dans la bouche et pas quelque part dans la grille.

Cette règle ne s'applique pas aux gardiens, ainsi qu'aux femmes qui jouent dans une équipe féminine.

En accord avec la commission médicale de Swiss Ice Hockey et sur recommandation expresse de cette dernière, la règle 227 IIHF doit dès à présent être interprétée de la façon suivante : La règle 227 lettre B du règlement IIHF stipule que tout joueur de moins de 20 ans est tenu de porter une protection dentaire. À la lettre A, il est conseillé à l'ensemble des joueurs de porter une protection dentaire sur mesure. Les joueurs sont donc libres de porter une protection dentaire standard ou sur mesure. Un joueur ayant, judicieusement, opté pour un modèle sur mesure, est tenu de porter un modèle standard jusqu'à livraison du modèle personnalisé ! Le fait d'avoir commandé une protection dentaire sur mesure ne le dispense pas de l'obligation de porter une protection, qui est du reste vivement recommandée par la commission médicale. Au cas où un joueur porterait un appareil dentaire incompatible avec une protection dentaire, le joueur en question est tenu de présenter une attestation médicale correspondante le dispensant de l'obligation de porter une protection dentaire.

PROTECTION DES OREILLES

Jusqu'à l'échelle des minis la protection des oreilles est une partie obligatoire du casque. Pour des questions de santé il est recommandé à tous de porter une protection oreilles

MITAINE - GANT DE CAPTURE

La mitaine figurant ci-contre à droite sur l'image n'est pas autorisée, car elle ne correspond pas aux dimensions autorisées.



PENALITES

Un joueur/gardien fautif ne sera pas autorisé à reprendre part au jeu avant d'avoir changé ou remis aux normes la pièce d'équipement en cause.

Si un arbitre constate ou a été rendu attentif au fait qu'une pièce d'équipement n'est pas conforme ou portée de manière incorrecte:

- 1^{ère} infraction ➤ faire changer l'objet ➤ avertissement à l'équipe
- 2^{ème} infraction par n'importe quel joueur ➤ faire changer l'objet ➤ pénalité de méconduite
- Récidive par le même joueur/gardien ➤ pénalité de méconduite pour le match.

Gardien:

S'il est clairement et de manière flagrante visible que la protection faciale intégrale n'est pas conforme aux règles, le gardien est renvoyé de la glace (l'équipe reçoit un avertissement) et le gardien remplaçant doit immédiatement prendre place dans le but. Avant que ce dernier arrive sur la glace les arbitres doivent contrôler si sa protection faciale intégrale est conforme. Si ce n'est pas le cas, il ne peut également pas participer au jeu.

L'équipe a maintenant les possibilités suivantes:

- Changer la protection faciale intégrale
- Si ce n'est pas possible, l'équipe peut continuer à jouer avec 6 joueurs de champ (sans gardien)
- Si une équipe refuse de jouer, il faut prononcer les pénalités conformément aux règles de jeu, avant d'arrêter le match.

Si les deux équipes se présentent avec des gardiens qui n'ont pas de protections faciales intégrales conformes et que ces dernières ne peuvent pas être changées le match est arrêté, resp. ne commence pas.

On peut mesurer une pièce d'équipement de gardien (excepté la crosse) uniquement à la fin d'un tiers-temps et, si possible, avant que le gardien quitte la glace.

Vue d'ensemble (récapitulation)

| JOUEUR | U20 | U19 | U18 | U17 | U16 | U15 | <Mini |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------|
| Casque avec visière | X | X | | | | | |
| Protection faciale intégrale | X | X | X | X | X | X | X |
| Protection dentaire | X | X | X | <i>Au cas ou le joueur est engagé dans une des ligues suivantes : Ligue des actifs, Juniors Elite A,B, Jun Top, A, B</i> | | | |
| Protection du cou joueur | recommandée | recommandée | X | X | X | X | X |
| Protection du cou gardien | recommandée | recommandée | X | X | X | X | X |
| Protection des oreilles | recommandée | recommandée | recommandée | recommandée | recommandée | recommandée | X |
| <p>Pour tous les gardiens de but la protection dentaire n'est pas obligatoire.</p> <p>Pour toutes les femmes qui jouent dans une équipe féminine la protection dentaire n'est pas obligatoire</p> | | | | | | | |